

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 27 avril 1951.

N° 916/Sec.

ASTRIDA



222

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous demander de m'envoyer :

- 1° Code des lois du Congo Belge,
- 2° Supplément du Code des lois du Congo Belge,
- 3° Code des lois du Ruanda-Urundi.

L'Agent Territorial, HOEYBERGHS

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

*à Service A.T.M.O.*

U S U M B U R A .

Sous le couvert de Mr. l'Administrateur de Territoire à ASTRIDA.

Sous le couvert de Mr. le Résident du Ruanda à KIGALI.